

Commission nationale
consultative des
Gens du voyage

Séance plénière du 17 mai 2019 Synthèse

(14h - 17h, La Défense)

La séance plénière, présidée par Dominique Raimbourg, a été intégralement consacrée à l'examen du projet de décret relatif aux aires d'accueil permanent et aux terrains familiaux locatifs pour avis.

Le projet est présenté par Olivier Morzelle, sous-directeur de PH1 à la DHUP.

Une concertation et plusieurs échanges avec des représentants des collèges des élus et des associations et la Dihal ont été organisés par la DHUP.

La discussion, article par article, propose :

- art.1 : l'insertion de la résidence mobile dans le code de l'urbanisme afin de la distinguer de la caravane de loisirs : cette proposition sera présentée au Conseil d'Etat ;
- art.2 : de préciser la superficie des emplacements réservés aux véhicules tracteurs ;
- art.4 : la fermeture est possible mais pas obligatoire ; augmenter la durée de prévenance à 3 mois au lieu de 1 mois ;
- art. 5 : lever le risque de confusion entre place et emplacement en précisant ces deux unités de décompte et leur définition (1 emplacement est égal à 2 places) ;
- art. 6 : ajouter que la présence physique est complétée par une astreinte téléphonique ;
- art. 7 : mentionner l'état des lieux à l'arrivée ;
- art. 10 : remplacer le terme « place » par « emplacement » ;
- art. 20 : le Président souhaite qu'aucune mise aux normes ne soit imposée aux aires d'accueil construites avant la publication du décret pour maintenir la capacité d'accueil du stock existant ;
- annexe : un élu demande que les obligations du gestionnaire soient ajoutées.

Après examen et demande de relecture du projet tel qu'amendé en séance plénière, la commission a rendu un avis favorable (ci-joint) avec deux réserves : l'intégration des remarques formulées en séance, notamment le souhait du Président que le projet de décret n'impose pas la mise aux normes des aires d'accueil permanent construites avant la publication du décret pour maintenir la capacité d'accueil du stock existant ; l'abstention de l'ASNIT. Le projet de décret sera successivement adressé au Conseil national de l'habitat, au Conseil national d'évaluation des normes puis au Conseil d'Etat. Il pourrait être publié à l'automne.

Participants

Albert	Nathalie	ADAPGV 86 (invitée)
Baptiste	Antoine	Gitans du grand sud
Beziat	Marc	ANGVC, invité
Calvet	Charlotte	DHUP, stagiaire
Cloteau	Françoise	Métropole Grenoble
Debart	Nelly	ANGVC
Delage	Fernand	France Liberté Voyage
Demezy	Hélène	Education nationale
Derdek	Noria	FAP
El Ghozi	Laurent	FNASAT
Gohet	Patrick	Défenseur des droits
Goyaux	Nathalie	Dihal CNCGDV
Lefleur	Sandrine	Personnalité qualifiée
Leveque	Stéphane	FNASAT, invité
Mary	Isabelle	Ministère de l'Education nationale
Mathieu	Sylvain	Dihal - Secrétaire
Métivier	Damien	Ministère du Logement
Morzelle	Olivier	DHUP, sous-directeur PH1
Najja	Léa	Gitans du grand sud (invitée)
Normand	Emily	CNAF
Pons	Patrice	AGSGV 63 (invité)
Raimbourg	Dominique	Président
Rivière	Marie-Aurélié	Ministère de l'Intérieur
Scheitz	Emile	Personnalité qualifiée
Serlinger	Martine	ASNIT
Veis	David	AGP
Viscontini	Alexandre	Dihal, conseiller Travail emploi

Excusés

Assmann	Lucie	SOLIHA
Bernard	Tony	Maire de Châteldon
Buquet	Nadège	ADIE
Bouscaillou	Julie	Ministère de la Santé - DGS
Delebarre	Patrick	Maire de Bondues
Duboeuf-Crouzeix	Alexandre	Ministère des Solidarités - DGCS
Gernigon	Paul	Ministère de la Culture
Jardiné	Martine	Conseillère départementale
Maraval	Fernand	UFAT
Martin	Pauline	Conseillère départementale
Paris	Didier	Député
Primas	Sophie	Sénateur
Rosselle	Marina	Personnalité qualifiée
Vinet	Véronique	Conseillère régionale